



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 22 février 2012

Conseil Général

De et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 06/12 : Demande de crédit pour financer les travaux d'équipement eaux claires (EC) et gaz des parcelles n° 70 et 364 au lieu-dit « La Cloche »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de **Fr 280'000.-** pour financer les travaux d'équipement d'eaux claires et gaz pour les parcelles n° 70 et n° 364 au lieu-dit « La Cloche ».

2. Préambule

Sur notre Plan Général d'Affectation (PGA), accepté par le Conseil général le 2 mars 2005, il reste encore quelques parcelles à bâtir et la commune se doit d'équiper ces parcelles en eau potable, eaux claires, eaux usées. Les parcelles de la Cloche sont déjà équipées avec ces divers services, mais suite à un rapport réalisé en 2010 par le bureau d'étude DTP à Orbe, les conduites d'eaux claires ne sont malheureusement pas suffisamment dimensionnées ou en trop mauvais état pour recueillir le supplément d'eau que ces deux parcelles pourront produire.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de créer une nouvelle conduite qui permettra de recueillir les eaux claires de ces nouvelles constructions.

Pour faire suite aux demandes de raccordement des futurs propriétaires de ces deux parcelles, la commune profiterait de ces travaux pour venir chercher le gaz sur la parcelle n° 77, propriété de M. Claude Rossy, située de l'autre côté de la route cantonale.

3. Descriptif des travaux

- Forage dirigé sous la route RC 278 pour pose d'une conduite de gaz en PE 90 mm
- Creuse et pose d'un tuyau PVC 315 mm, depuis le pont du Mujon sous la RC 278 et la parcelle no 49 (Les Mésanges). Passage à travers champs et dans le quartier « Clos du Mujon »
- Pose de la conduite gaz en PE 90 mm dans la même fouille que l'eau claire
- Remise en état de la fouille sur les parcelles de MM. Jean-Daniel Hauser, André Thévenaz et la PPE Clos du Mujon
- De la parcelle n° 49 jusqu'à la parcelle n° 70 : creuse et pose de tous les services soit : EU, EC, EP, gaz, Romande Energie, Swisscom et VO énergie. En raison de la largeur de la fouille la réfection complète d'une partie du chemin du Clos du Mujon sera nécessaire
- Equipement en gaz pour la parcelle n° 364 (les autres services sont déjà installés sur cette parcelle)

4. Conséquences financières

Montants selon devis retenu :

• Travaux de génie civil	Fr.	160'000.00
• Travaux appareillage eau potable	Fr.	10'000.00
• Travaux appareillage gaz	Fr.	11'000.00
• Travaux bureau technique	Fr.	41'100.00
• TVA	Fr.	20'100.00
• Indemnité cultures et autres	Fr.	8'500.00
• Divers (assurances, contrôle, publications etc,...)	Fr.	13'100.00
• Imprévu env. 7%	Fr.	16'200.00
TOTAL NET (escompte et TVA inclus)	Fr.	280'000.00

5. Financement

Cette dépense sera financée par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment.

La charge sera entièrement imputée aux comptes d'investissement des services EC/EU, gaz et routes au prorata et amorti sur 30 ans selon la Loi sur les communes.

6. Cout financier annuel pour le compte de fonctionnement

• Amortissement Fr. 280'000.00 sur 30 ans	Fr.	9'333.00
• Intérêts moyens de la dette Fr. 280'000.00 à 2.5 %	Fr.	7'000.00
TOTAL NET ANNUEL	Fr.	16'333.00

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- Vu le préavis Municipal n° 06/12 : demande de crédit pour financer les travaux d'équipement EC et gaz des parcelles n° 70 et n° 364 (La Cloche);
- Entendu les rapports des commissions chargées d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'équipement EC et gaz des parcelles n° 70 et n° 364 (La Cloche)
2. Un crédit de Fr. 280'000.-, financé par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment lui est accordé à cet effet
3. D'imputer la charge annuelle de Fr. 9'333.- au prorata, sur les comptes de fonctionnement EC/EU, gaz et routes
4. D'imputer la charge annuelle de Fr. 7'000.- sur le compte de fonctionnement intérêts des dettes.

DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

Municipal responsable : M. Vidmer Thierry